**FOR IMMEDIATE RELEASE**

OTTAWA, February 19, 2021 – The Right Honourable Richard Wagner, Chief Justice of Canada, duly welcomes the announcement by the Prime Minister, the Right Honourable Justin Trudeau, of the selection process for the next appointment at the Supreme Court of Canada given the retirement of the Honourable Justice Rosalie Silberman Abella on July 1st.

Justice Abella was appointed to the Ontario Family Court in 1976, to the Ontario Court of Appeal in 1992, and to the Supreme Court of Canada in 2004. Her [biography](https://www.scc-csc.ca/judges-juges/bio-eng.aspx?id=rosalie-silberman-abella) may be found on the Supreme Court website.

“Justice Abella’s long and distinguished judicial career is remarkable. She has made significant contributions to our society and Canadian jurisprudence, which earned recognition from numerous prominent institutions, both nationally and internationally” said Chief Justice Wagner. “She is a deeply committed person who has always served Canada with passion and panache. Her colleagues and I wish her every happiness in her retirement.”

For her part, Justice Abella said, “I am enormously grateful to Canada for allowing me to serve the public in various judicial capacities for the last 45 years, including 17 years on the Supreme Court of Canada. I know how lucky I am to have had the chance to work with – and learn from – wonderful colleagues over the past several decades, and will always treasure their encouragement and friendship. Above all, I leave the Court with a deep sense of pride in the integrity, independence and professionalism of this country’s judges and lawyers. I am honoured to be one of them.”

Under the [*Judges Act*](https://qweri.lexum.com/calegis/rsc-1985-c-j-1-en), for up to six months after retirement, a judge of the Supreme Court of Canada may continue to participate in judgments on cases they heard before retiring.

Chief Justice Wagner added, “As always, I am confident that the necessary care and consideration will be given to the prompt appointment of a new justice of the Supreme Court of Canada.” Canada’s judicial selection process is consistent with the independence of the judiciary, and reflects the fundamental values of openness, transparency and integrity. Chief Justice Wagner encourages Canadians to learn more about how the process works, by clicking the following link: <https://fja-cmf.gc.ca/scc-csc/2021/index-eng.html>.

For more information, contact:

Renée Thériault

Executive Legal Officer

613-996-9296

\*\*\*\*

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

OTTAWA, le 19 février 2021 – Le très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada, prend acte de l’annonce aujourd’hui par le premier ministre, le très honorable Justin Trudeau, du lancement du processus de sélection en vue de la prochaine nomination à la Cour suprême du Canada en raison du départ à la retraite de l’honorable juge Rosalie Silberman Abella le 1er juillet.

Cette dernière a été nommée à la Cour de la famille de l’Ontario en 1976, à la Cour d’appel de l’Ontario en 1992 et à la Cour suprême du Canada en 2004. La [notice biographique](https://www.scc-csc.ca/judges-juges/bio-fra.aspx?id=rosalie-silberman-abella) de la juge Abella peut être consultée sur le site Web de la Cour suprême.

« La carrière judiciaire de la juge Abella est remarquable par sa longévité et par les réalisations dont elle est ponctuée. En effet, la juge Abella a apporté des contributions significatives tant à la société canadienne qu’à notre jurisprudence, contributions dont la valeur a été reconnue par de nombreuses institutions d’importance, tant à l’échelle nationale qu’internationale, » a déclaré le juge en chef Wagner. « Elle est une personne profondément dévouée, qui a inlassablement servi le Canada avec passion et avec panache. Ses collègues et moi lui souhaitons beaucoup de bonheur à la retraite. »

Pour sa part, la juge Abella a déclaré ce qui suit : « Je suis énormément reconnaissante envers le Canada de m’avoir permis de servir la population dans diverses fonctions judiciaires au cours des 45 dernières années, dont 17 au sein de la Cour suprême du Canada. Je suis consciente de la chance que j’ai eue de travailler – et d’apprendre – auprès de collègues extraordinaires tout au long de ces décennies, et je ne cesserai jamais de chérir leur amitié et leurs encouragements. Par-dessus tout, je quitte la Cour animée d’un profond sentiment de fierté à l’égard de l’intégrité, de l’indépendance et du professionnalisme qui caractérisent les juges ainsi que les avocats et les avocates de notre pays. Je suis honorée de faire partie de ce groupe de personnes. »

En vertu de la [*Loi sur les juges*](https://qweri.lexum.com/calegis/rsc-1985-c-j-1-en), un juge de la Cour suprême du Canada peut, pendant une période maximale de six mois après sa retraite, continuer de participer aux jugements portant sur les affaires entendues avant la date de son départ à la retraite.

Le juge en chef Wagner a ajouté ce qui suit : « Comme toujours, je suis persuadé que tout le soin et la diligence nécessaires seront déployés pour nommer rapidement le nouveau ou la nouvelle juge de la Cour suprême du Canada. » Le processus canadien de sélection des juges est conforme au principe de l’indépendance de la magistrature et reflète les valeurs fondamentales que sont l’ouverture, la transparence et l’intégrité. Le juge en chef Wagner encourage les Canadiennes et les Canadiens à se familiariser avec le fonctionnement de ce processus en cliquant sur le lien suivant : <https://fja-cmf.gc.ca/scc-csc/2021/index-fra.html>.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec :

Renée Thériault

Conseillère juridique principale

(613) 996-9296